



Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 858 ou/et AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Ste-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 9 juin 2020 à 19 h 30**, qui se tiendra par vidéoconférence autorisée par l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en raison de la Covid-19, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

DEMANDE 2020-00015

Immeuble : 210, 1^{re} Avenue

Zone : H303

Nature : Réduire la marge latérale droite à respecter de 0,12 mètre

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de RÉDUIRE la marge latérale droite à respecter à 1,88 mètre au lieu des 2 mètres prescrits selon la grille des usages et normes de la zone H303, ladite grille faisant partie intégrante du règlement de zonage N° 860 tel qu'indiqué à l'article 7 dudit règlement.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 18 mars 2020 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en raison de la Covid-19, cette demande de dérogation mineure est soumise à une consultation écrite des citoyens, à titre de procédure de remplacement et tous les documents qui lui sont relatifs peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en cliquant sur le lien suivant : <https://www.villesadp.ca/organisation-municipale/conseil-municipal/>

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure doit donc faire parvenir ses questions ou commentaires par écrit à l'attention du Service du greffe par la poste au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0 ou par courriel à l'adresse greffe@villesadp.ca, avant 12 h 00 le 5 juin 2020, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :

- nom et prénom;
- adresse résidentielle;
- numéro de téléphone.

Vos questions et commentaires seront soumis à la considération des membres du conseil en prévision de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juin 2020 à 19 h 30.

Donné à Ste-Anne-des-Plaines, ce 21 mai 2020.

Geneviève Lazure, L.L.B., D.D.N.
Greffière

1ere AVENUE
2 084 859

EMPIÈTEMENT DES
FILS AÉRIENS SUR
LE LOT 2 081 853

2 081 863

6 048 386
S: 758,8

6 048 387

2 081 861

2 081 850

